

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

13/01/2022

Dossier complet le :

13/01/2022

N° d'enregistrement :

2021-0313

**1. Intitulé du projet**

Aménagement d'un lotissement d'activités sur Villers-Bretonneux (80)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Val de Somme

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MONSIEUR Alain BABAUT

RCS / SIRET

2 4 8 0 0 0 4 9 9 0 0 0 2 5

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39) b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Projet de 55 221 m <sup>2</sup> de terrain d'assiette

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone pour accueillir des activités artisanales / commerciales / de service sur une superficie de 55 221 m<sup>2</sup> au sein de la ZAC du val de Somme.

Depuis le confinement de mars 2020, une quinzaine de demandes d'implantation d'entreprises sont en instance au sein du service développement économique de la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS).

Pour favoriser ces demandes qui participent à la relance économique de notre territoire, la CCVS souhaite aménager un lotissement d'activités.

Cette première phase de 5,5 hectares, objet de la demande de cas par cas, se situe en bordure de la RD 1029 et de l'A29, sur une parcelle plus grande (10,7 hectares) qui restera à aménager à moyen ou long terme.

#### 4.2 Objectifs du projet

Afin de compléter le maillage du territoire et d'offrir en faveur du développement économique, la CCVS souhaite poursuivre la commercialisation de ses terrains situés à Villers-Bretonneux, en zone TAuec du PLU, en parallèle à la Zacom.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le plan de relance territorial. En effet, l'objectif consiste bien à permettre l'installation de petites structures qui souhaitent créer ou développer leurs activités.

Sa mise en œuvre permettra de mettre à disposition des entreprises de nouveaux terrains disponibles et viabilisés pour accueillir les activités économiques nécessaires au maintien et à la création de nouveaux emplois.

Pour cela, la CCVS envisage l'aménagement de ce secteur en deux phases afin de répondre à la demande dans un délai raisonnable. La première phase, objet de la demande de cas par cas, repose sur un aménagement de 55221 m<sup>2</sup>. La continuité de cet aménagement se justifie car elle s'inscrit dans un projet qualitatif et réfléchi et raisonné qui porte sur de petites parcelles. Les activités qui seront accueillies (activités commerciales, artisanales, et de service) sont en cohérence avec les autres activités et développement urbain de Villers-Bretonneux et couvre le bassin du Val de Somme.

De façon plus générale, et dans un périmètre proche, deux entreprises de logistique Lebeurre et ELF3 (Roquette) ont implanté leurs bâtiments de part et d'autre du projet du futur lotissement. Cette zone qui, à moyen ou long terme, pourra atteindre une surface d'environ 10,7 hectares en bordure de la RD 1029 et de l'A29, constitue un enjeu stratégique pour un aménagement de l'espace équilibré et le développement économique du territoire.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Préalablement au lancement des travaux, l'entreprise titulaire du marché rédigera un document dans lequel elle présentera les mesures qu'elle s'engage à mettre en œuvre pour protéger l'environnement en vue des études préalables.

Afin de préserver au mieux l'environnement dans lequel s'inscrit le projet, le phasage général des travaux sera le suivant :

- o Division foncière des lots ;
- o Viabilisation des terrains jusqu'ici non cultivés avec mise en place des réseaux divers en bord de parcelle
- o Création d'une voie de desserte principale
- o Création de noues végétalisées
- o Création d'une liaison douce qui permettra aux piétons et aux cyclistes de rejoindre directement le centre de la ville.

La CCVS souhaite une démarche ECO-RESPONSABLE dans l'aménagement du site. Les impacts induits par les travaux, en l'absence de mesures adaptées à chaque phase de réalisation du projet, permettront de limiter les impacts en termes de perturbation du trafic et les nuisances qui en découlent.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En dehors des espaces publics, les 55 221 m<sup>2</sup> se répartiront en 21 lots.

Le plus petit lot aurait une contenance de 1350 m<sup>2</sup> et le lot le plus important porterait sur 3440 m<sup>2</sup>. La surface moyenne des lots oscille donc autour de 2 500 m<sup>2</sup>.

Les activités attendues relèvent des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
*(La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).)*

Permis d'aménager  
 Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette totale de l'opération = 55 221 m <sup>2</sup>	

**4.6 Localisation du projet**  
**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chaussée du Val de Somme  
 80 800 VILLERS-BRETONNEUX

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 0 2° 5 2' 8 5" 98 Lat. 4 9° 8 5' 6 8" 11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
 Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
 Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 3. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique la plus proche est située à environ 1,2 km du site d'étude : ZNIEFF de type I "Larris de la Grande vallée et de la vallée"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département de la Somme, approuvé par Arrêté préfectoral le 28 mai 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation de zones humide a été menée par Auddicé en Octobre 2021, celle-ci a conclu en l'absence de zone humide sur le site. Voir annexe n°6



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le moins éloigné se situe à plus de 5 km du site d'étude. Il s'agit de la Zone de Protection Spécial (ZPS) « Etangs et marais du bassin de la Somme » à Hamelet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est occupé par une friche herbacée se développant sur un ancien champ cultivé. Cet habitat ne présente pas d'enjeu particulier ni pour la flore ni pour la faune. Voir étude écologique en annexe 6
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anciennes terres agricoles, aujourd'hui en zone à urbaniser et dédiée à l'activité économique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un risque lié au Transport de matières dangereuses = gazoduc.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque majeur identifié sur la commune est le risque industriel thermique et de surpression.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des flux seront générés en phase exploitation du projet. Les infrastructures existantes semblent suffisamment dimensionnées pour les absorber.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit en phase chantier. En phase d'exploitation, le bruit généré sera essentiellement lié au trafic induit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments et les espaces de circulations seront éclairés à l'aide de lampes à faible consommation d'énergie et grande longévité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets atmosphériques indirects, liés à la circulation routière (CO, NO2, benzène, COV...), mais pas de manière significativement plus importante qu'à l'existant.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront infiltrées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production de déchets non dangereux, qui seront gérés par le gestionnaire de la ville .



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ancienne zone agricole mais plus exploitée aujourd'hui.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes de : Fouilloy, Hamelet, Lamotte-Warfusée, Marcelcave, Aubercourt, Démuin, Hangard, Cachy et Aubigny.

Sur l'ensemble de ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La CCVS porte une attention particulière à la nature des activités qui s'implantent sur son territoire. Ainsi elle souhaite favoriser les petites structures, plutôt que de gros projets générateurs de trafic routier. C'est la raison pour laquelle le présent lotissement d'activité est découpé en lots de superficie à taille humaine. Le règlement de lotissement ne permettra pas de regrouper plus de deux lots pour préserver cet esprit. Ce même règlement comportera des clauses relatives à l'environnement et à la biodiversité. Ainsi, le projet d'aménagement s'organisera autour d'une démarche environnementale aboutissant à une conception de l'urbanisme plus respectueuse des thématiques environnementales (gestion de l'eau, préservation de la biodiversité et des paysages, gestion des déchets, promotion des déplacements doux et préservation des énergies et du climat).  
Préalablement au lancement des travaux, l'entreprise titulaire du marché rédigera un document dans lequel elle présente les mesures qu'elle s'engage à mettre en œuvre pour protéger l'environnement en vue des études préalables. Pour éviter la divagation des engins de chantier sur les espaces naturels non concernés par les travaux, la limite d'emprise du projet fera l'objet d'une matérialisation in situ (à l'aide de piquets par exemple). Au-delà de cette limite, la circulation des engins sera interdite. Afin de limiter les gênes occasionnées par la phase chantier (bruit, envol de poussière...) les travaux seront exclusivement réalisés durant les jours et heures ouvrés. Lors des périodes sèches les pistes pourront être arrosées pour limiter l'envol de poussières. Enfin pour leur sécurité, le chantier sera interdit au public et signalisé (panneaux d'affichage, rubalise...)

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### B. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Etude écologique et zones humides

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CORBIE

le 22/11/2021

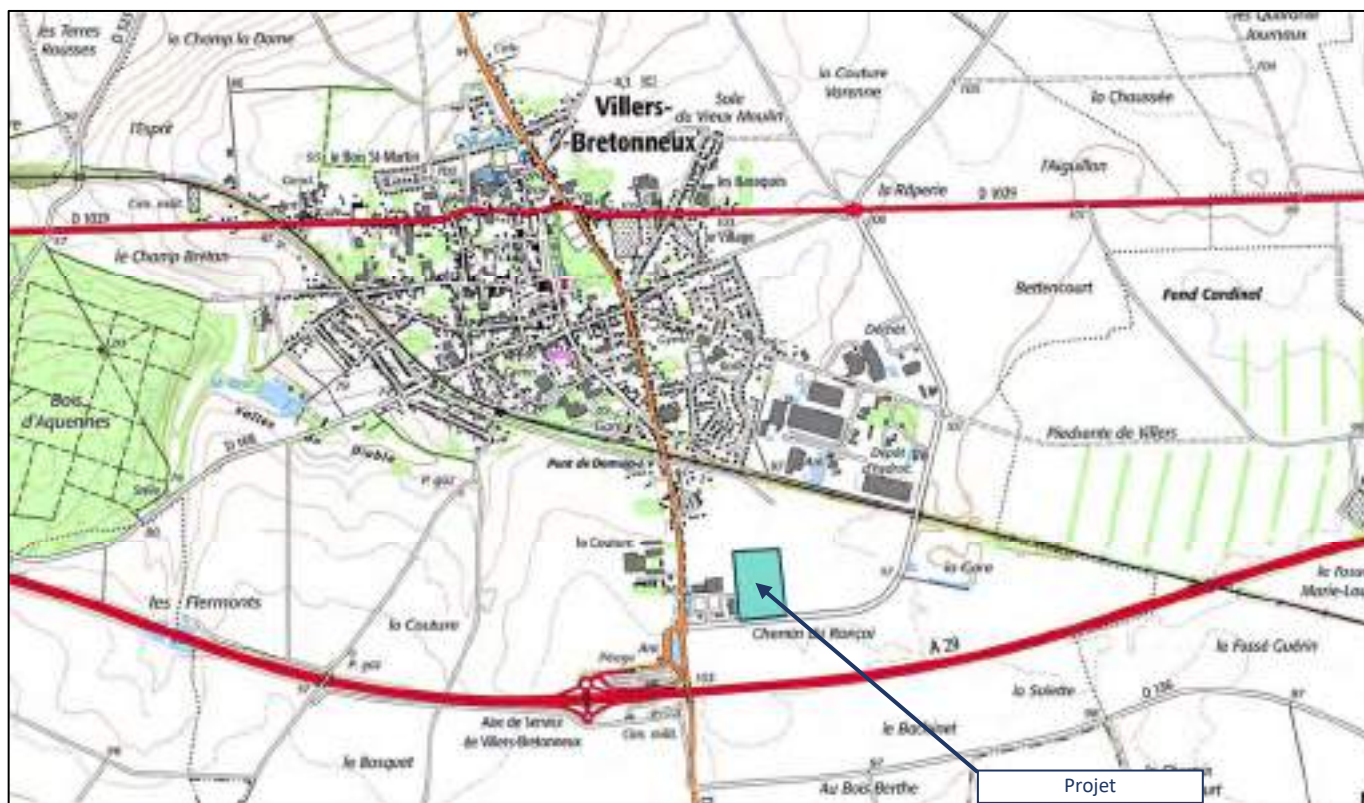
Signature

LE PRÉSIDENT  
  
A. BABAUT



AMENAGEMENT DE LA ZAC  
COMMUNE DE VILLERS-BRETONNEUX  
ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE 2



*Localisation du site sur fond IGN*



*Localisation du site sur fond photo aérienne*



ANNEXE 3 - Vues du site



Localisation des vues



Photographie 1 – Depuis le Sud de la zone



Photographie 2 – Depuis l'ouest de la zone





*Photographie 3– Depuis le Nord de la zone*



*Photographie 4– Depuis le secteur Est de la zone*




*Photographie 5– Vue de la friche herbacée du site*

## ANNEXE 4

*Plan de masse du projet*





- Légende**
- Voirie
  - Ilot
  - Cheminement mixte piéton + cycliste
  - Noüe
  - Espace-vert
  - Bassin
  - Phase 2
- A2 Bordure A2
  - T2 Bordure T2
  - I2 Bordure I2
  - CS1 Caniveau CS1

CC du Val de Somme

Villers-Bretonneux

Aménagement

ZAC de Villers-Bretonneux

<p>Maitre d'ouvrage</p> <p>31 ter Rue Gambetta 80000 COMBETTA Tel: 03 22 16 05 16</p>	<p>Maitre d'oeuvre VRD</p> <p>VERDI Pionnier 9, Rue Hippolyte DENON 80100 AUBERT Tel: 03 22 64 06 19</p>
---	--

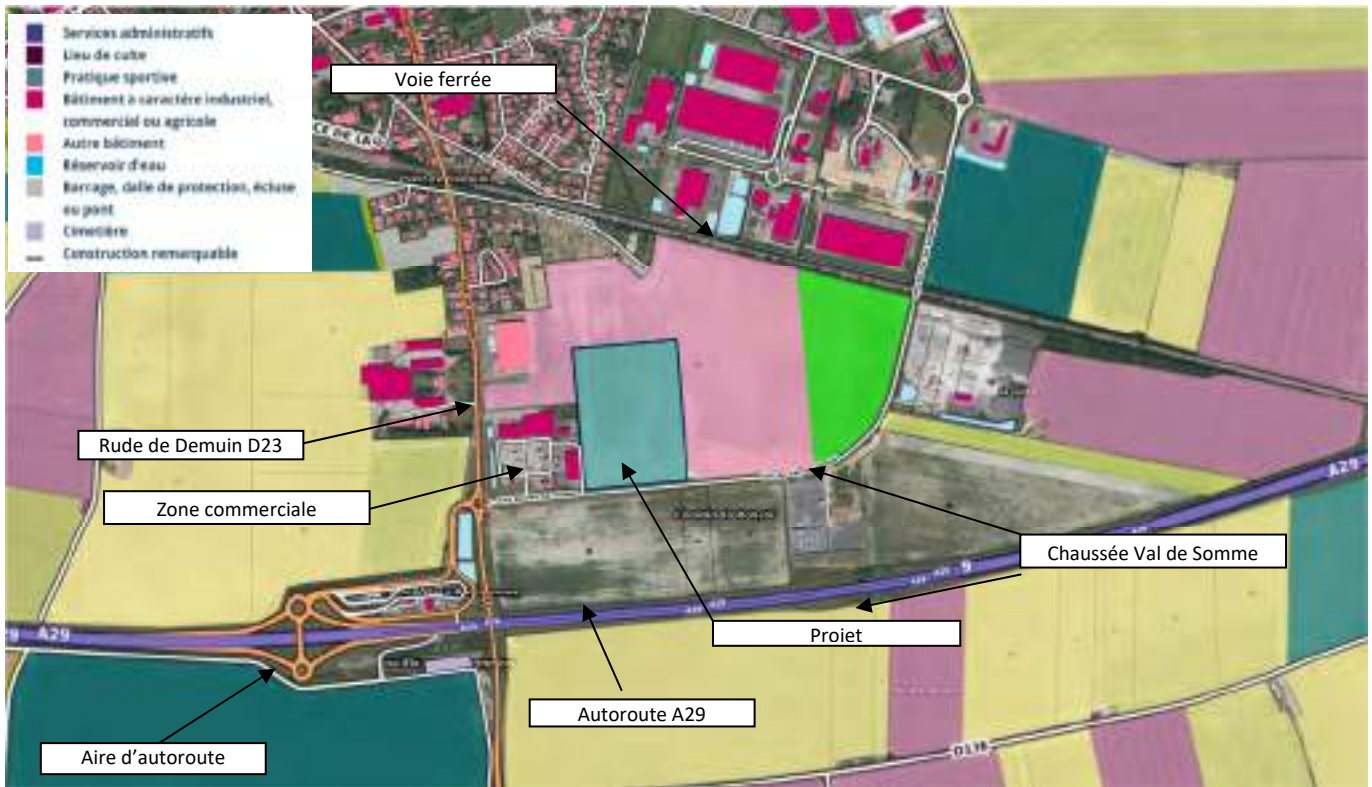
Plan de masse d'ensemble - Voie en anneau						N° d'affaire
						13-
PHASE	ECHELLE	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par	N° du plan	
AVP	1/500	F.RU.	M.AC.	M.AC.	1	

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
25/01/2021	A	Création du plan
10/02/2021	B	Modification de la voie et implantation d'une voie à sens unique
03/03/2021	C	Découpage des lots
26/03/2021	D	Modification pour faire apparaître le phasage
15/11/2021	E	Modifications



## ANNEXE 5

### *Les abords du site*



Annexe 6

Etude écologique et zones humides (Auddicé octobre 2021)



# PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZAC

Ville de Villers-Bretonneux (80)

Etude de caractérisation de zone humide et  
Diagnostic écologique simplifié

Rapport final

Dossier 21074012-V1  
21/10/2021



réalisé par

Auddicé Biodiversité  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin

**03 27 97 36 39**



# Projet d'aménagement d'une ZAC



## Ville de Villers-Bretonneux (80)

### Etude de caractérisation de zone humide et Diagnostic écologique simplifié

Rapport final

Communauté de Communes du Val de Somme

Version	Date	Description
Rapport final	21/10/2021	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Descamps Julien – Ingénieur écologue	18/10/2021	
Validation	Morel Jean-Benoît – Ingénieur écologue	21/10/2021	

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1. CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE.....</b>	<b>4</b>
1.1 Localisation du site d'étude.....	5
1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide .....	6
1.3 Géologie.....	7
1.5 Compléments issus des données du BRGM .....	8
1.6 Objectifs de l'étude et contexte règlementaire .....	9
1.7 Méthodologie d'étude.....	10
1.7.1 Critère pédologique .....	10
1.7.2 Critère flore / habitat.....	12
1.8 Résultats des investigations .....	13
1.8.1 Critère pédologique .....	13
1.8.3 Critère flore / habitat.....	14
1.9 Conclusion .....	16
1.9.1 Critère pédologique .....	16
1.9.2 Critère flore / habitat.....	16
<b>CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SIMPLIFIE.....</b>	<b>17</b>
2.1 Contexte écologique.....	18
2.1.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000).....	18
2.1.2 Réseau Natura 2000 .....	19
2.2 Flore et habitats naturels .....	20
2.2.1 Données bibliographiques .....	20
2.2.2 Méthodologie .....	20
2.2.3 Résultats des investigations .....	21
2.2.4 Evaluation des enjeux floristiques .....	23
2.3 Faune .....	24
2.3.1 Données bibliographiques .....	24
2.3.2 Méthodologie .....	25
2.3.3 Résultats des investigations.....	25
2.3.4 Evaluation des enjeux faunistiques .....	26

## LISTE DES CARTES

<b>Carte 1.</b>	Localisation du site d'étude (extrait Géoportail).....	5
<b>Carte 2.</b>	Périmètre du site d'étude (extrait Géoportail).....	5
<b>Carte 3.</b>	Situation par rapport aux zones à dominantes humides.....	6
<b>Carte 4.</b>	Contexte géologique (extrait infoterre).....	7
<b>Carte 5.</b>	Localisation des sondages pédologiques .....	11
<b>Carte 6.</b>	Localisation par rapport aux zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000).....	18
<b>Carte 7.</b>	Localisation par rapport au réseau Natura 2000 .....	19

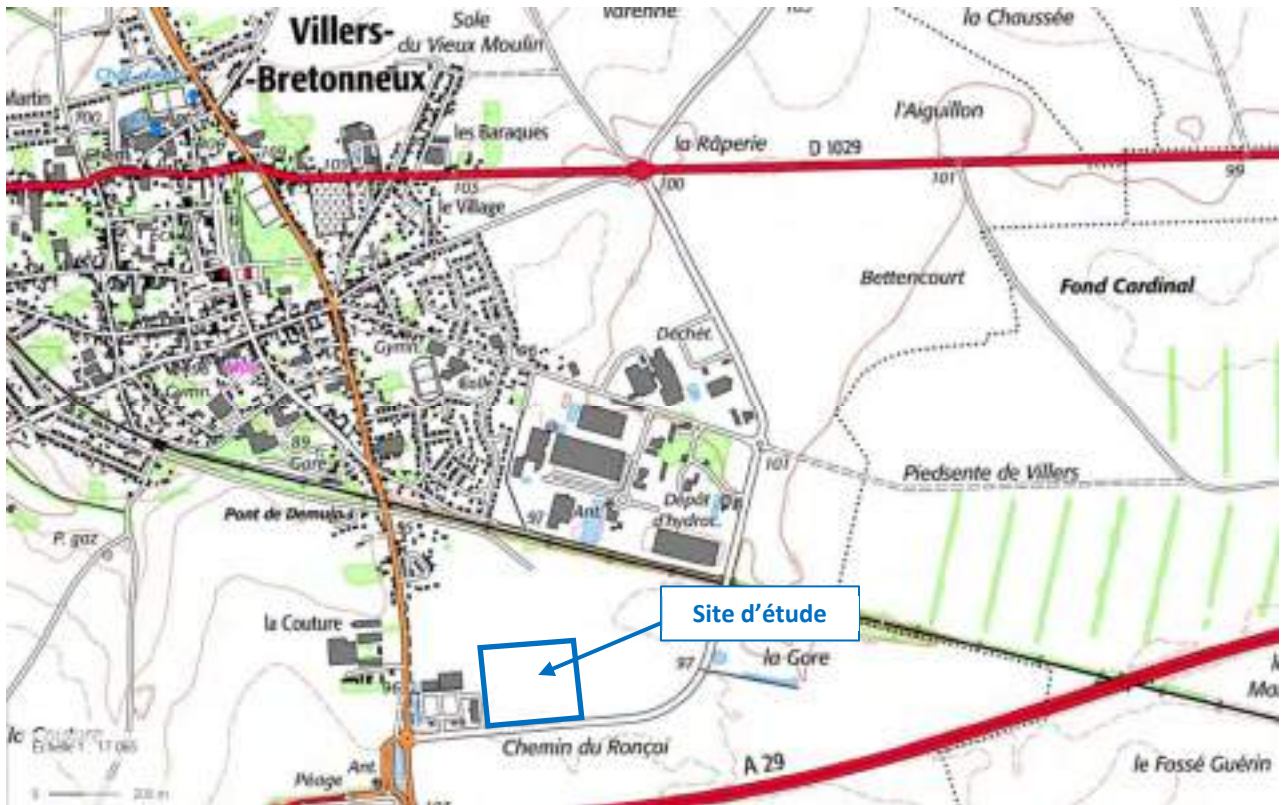
# CHAPITRE 1. CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE



## 1.1 Localisation du site d'étude

La parcelle concernée par le projet se situe sur la commune de Villers-Bretonneux dans le département de la Somme et concerne une surface d'environ 6,5 ha.

Elle est actuellement occupée par une friche herbacée qui se développe sur un ancien champ cultivé.



**Carte 1.** Localisation du site d'étude (extrait Géoportail)



**Carte 2.** Périmètre du site d'étude (extrait Géoportail)

## 1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 25 000<sup>ème</sup>.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle d'une zone humide.



**Carte 3.** Situation par rapport aux zones à dominantes humides

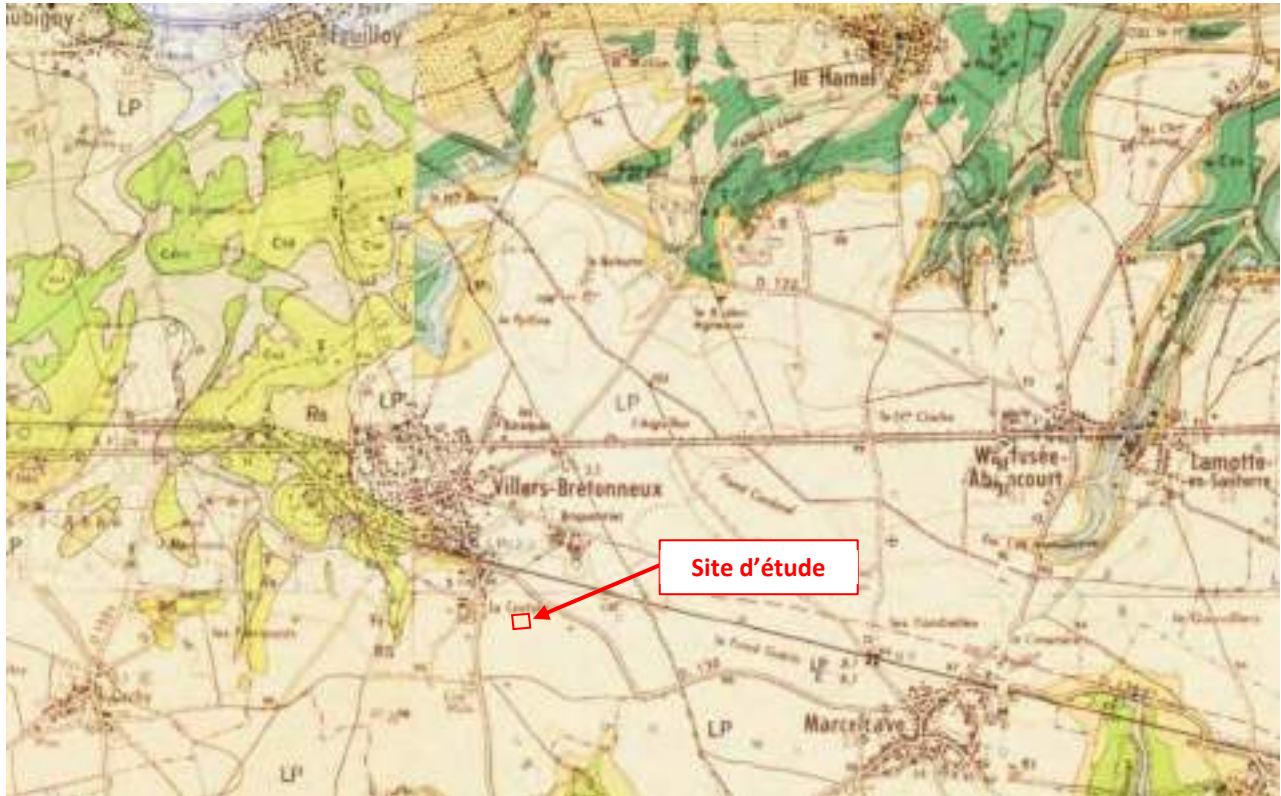
***Le site d'étude n'est pas identifié comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie.***



## 1.3 Géologie

D'après la carte géologique, le site d'étude repose sur des limons des plateaux (LP).

Il s'agit d'un limon beige, qui couronne le sommet des plateaux. Son épaisseur varie de 5 à 10 m.



**Carte 4.** Contexte géologique (extrait infoterre)





## 1.6 Objectifs de l'étude et contexte réglementaire

---

*Le présent document a pour objet de définir le caractère humide ou non du secteur d'étude, au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.*

**La loi portant création de l'Office français de la biodiversité, qui est paru au JO (26/07/19), reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d'y introduire un "ou" qui restaure le caractère alternatif des critères pédologique et floristique.**

**Ainsi désormais l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, de même que la note technique du 26 juin 2017 devenue caduque.**

Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
  - soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
  - soit par des communautés d'espèces végétales («habitats»), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

## 1.7 Méthodologie d'étude

### 1.7.1 Critère pédologique

Le critère pédologique destiné à définir une zone humide doit être évalué par la réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main ou autre moyen approprié, répartis sur l'ensemble du secteur d'étude. Ces sondages permettent d'extraire des carottes de sol qui sont ensuite examinées.

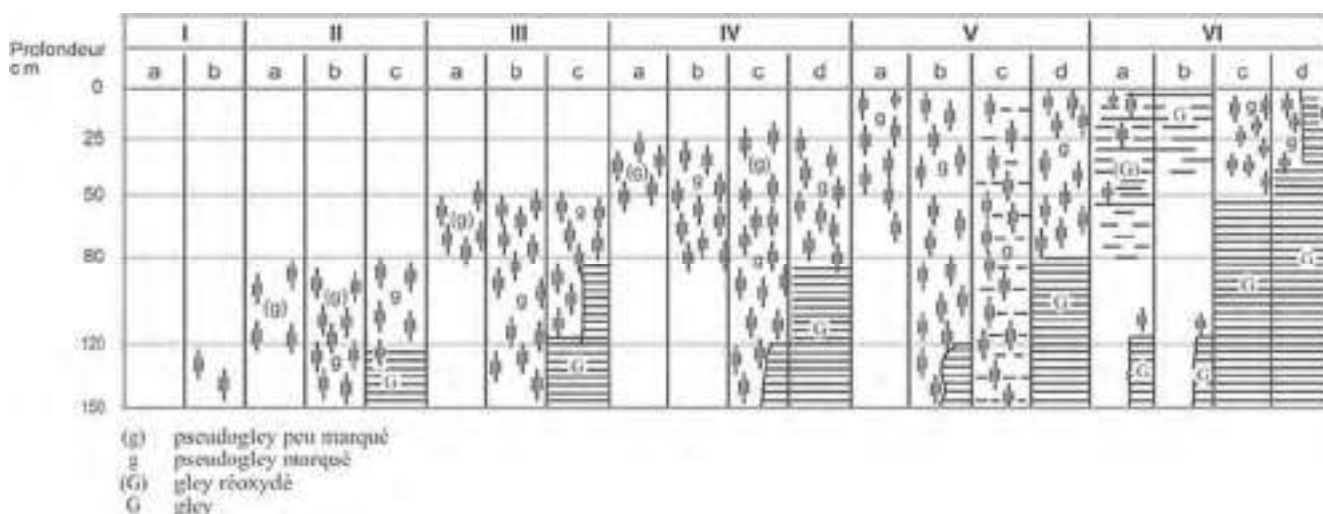
La présente expertise fait référence à la liste des types de sols, donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France, c'est-à-dire celle du *Référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Etude des Sols* (D. BAIZE et M.C. GIRARD, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou d'horizons réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et d'horizons réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

*NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.*

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation.





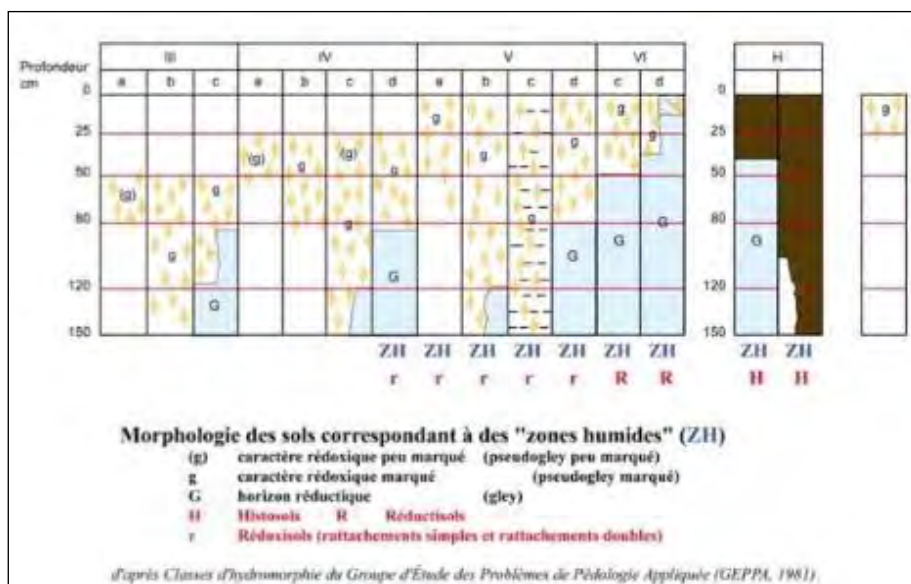
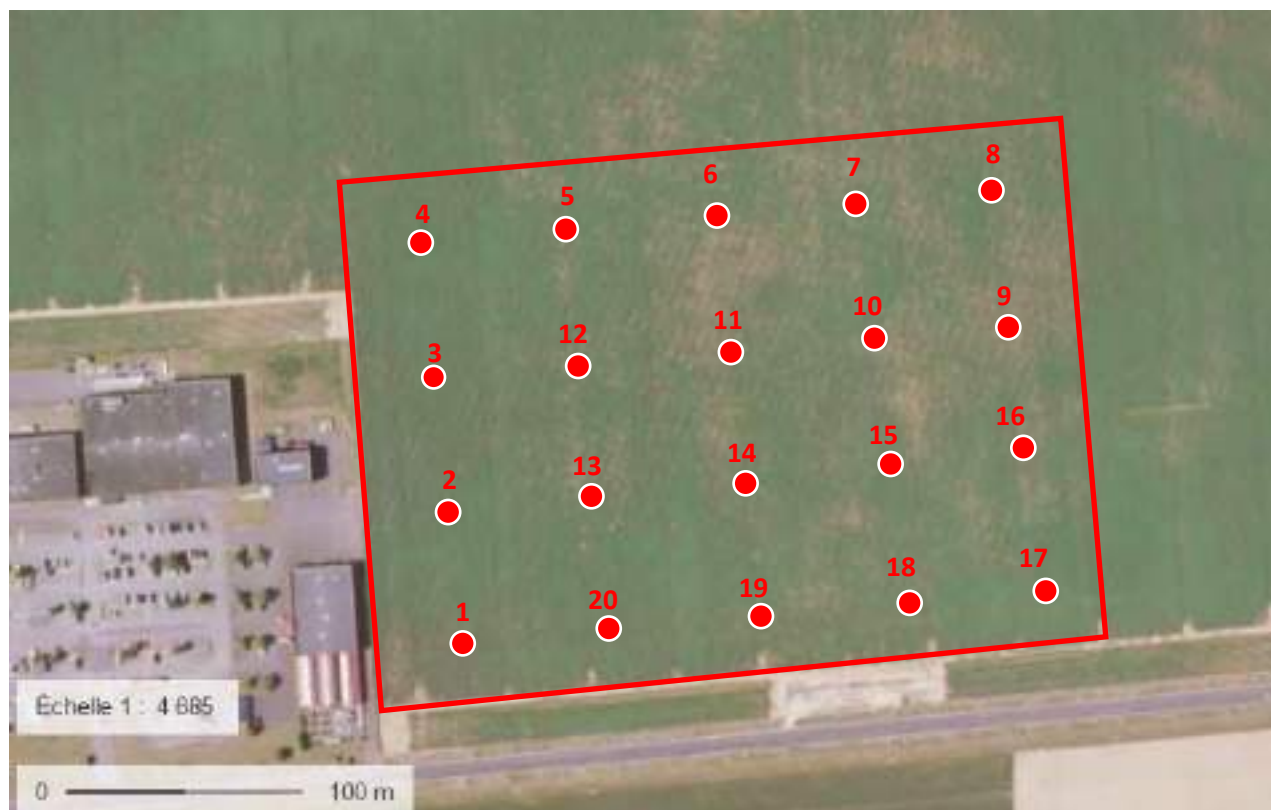


Figure 2. Illustration des caractéristiques des sols de zones humides

Les sondages à la tarière ont été réalisés le **13 octobre 2021** afin de répondre aux modalités énoncées à l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008. La prospection des sols a consisté en la réalisation de **20 sondages** à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur de 1,20 m.

Les sondages ont été géographiquement localisés selon la figure ci-dessous :



Carte 5. Localisation des sondages pédologiques

## 1.7.2 Critère flore / habitat

La méthodologie employée est celle définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.

Dans un premier temps, les différents habitats sont caractérisés et rapportés au code Corine Biotope. L'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats caractéristiques de zones humides (notés H. dans l'annexe 2.2) ou en partie caractéristique de zones humides (notés p. dans l'annexe 2.2). Concernant les habitats en partie caractéristique de zones humides, un examen précis de la végétation doit être réalisé.


Concernant les habitats en partie caractéristique de zone humide, sur chaque placette globalement homogène du point de vue de la végétation, le pourcentage de recouvrement des espèces a été estimé de manière visuelle, par ordre décroissant. A partir de cette liste a été déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulé permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).

Le caractère hygrophile de ces espèces dominantes a ensuite été examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).

**L'étude floristique a été réalisée le 13 octobre 2021. Cette période est tardive pour un inventaire exhaustif de la flore mais les habitats ont néanmoins pu être caractérisés précisément.**

## 1.8 Résultats des investigations

### 1.8.1 Critère pédologique

Profils n°1 à 20	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 120cm	<p>Horizon limoneux. Absence d'horizons rédoxique ou réductique.</p> 
<p><b>Conclusion</b> : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 120 cm de profondeur.</p> <p><b>Classe de sol I (voir figure 2)</b></p> <p><b>Sol non caractéristique de zone humide</b></p>	



### 1.8.3 Critère flore / habitat

La totalité de la surface du site d'étude est occupée par une friche herbacée qui se développe sur un ancien champ cultivé et qui se rapporte au code Corine Biotope 87.1 (« Terrains en friche »). **Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**



*Vue vers la friche herbacée du site d'étude*

Deux relevés caractéristiques sont présentés ci-dessous :

Relevé n°1 (Secteur du sondage pédologique n°2)

Espèces	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Sonchus arvensis</i>	40 %	Non	Oui
<i>Polygonum aviculare</i>	10 %	Non	Oui
<i>Holcus lanatus</i>	10 %	Non	Oui
<i>Rumex obtusifolius</i>	5 %	Non	Non
<i>Erigeron canadensis</i>	5 %	Non	Non
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	5 %	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i>	5 %	Non	Non
<i>Achillea millefolium</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Taraxacum sect. Ruderalia</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Cirsium vulgare</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Trifolium repens</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Artemisia vulgaris</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Veronica arvensis</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Veronica persica</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Poa annua</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Cerastium fontanum</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Plantago major</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Epilobium ciliatum</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Epilobium parviflorum</i>	< 5 %	Oui	Non
<i>Arrhenatherum elatius</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Chenopodium album</i>	< 5 %	Non	Non

Une espèce indicatrice de zone humide a été identifiée (l'Epilobe à petites fleurs (*Epilobium parviflorum*)) mais elle reste très peu représentée au sein de l'habitat (< 5 % de recouvrement) et ne constitue pas une espèce dominante.

**Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide.**

Relevé n°2 (Secteur du sondage pédologique n°10)

Espèces	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Chenopodium album</i>	20 %	Non	Oui
<i>Sonchus arvensis</i>	20 %	Non	Oui
<i>Polygonum aviculare</i>	20 %	Non	Oui
<i>Erigeron canadensis</i>	10 %	Non	Non
<i>Rumex obtusifolius</i>	10 %	Non	Non
<i>Poa annua</i>	5 %	Non	Non
<i>Epilobium parviflorum</i>	5 %	Oui	Non
<i>Cirsium vulgare</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Taraxacum sect. Ruderalia</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Achillea millefolium</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Picris hieracioides</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Trifolium dubium</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Géranium pusillum</i>	< 5 %	Non	Non

Une espèce indicatrice de zone humide a été identifiée (l'Epilobe à petites fleurs (*Epilobium parviflorum*)) mais elle reste très peu représentée au sein de l'habitat (5 % de recouvrement) et ne constitue pas une espèce dominante.

**Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide.**

**La friche herbacée du site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.**

## 1.9 Conclusion

### 1.9.1 Critère pédologique

Les vingt sondages réalisés au sein du site d'étude ne présentent aucun horizon rédoxique ou réductique jusque 120 cm de profondeur.

Ceci nous amène donc dans la classe de sol I qui n'est pas caractéristique de zone humide.

**D'un point de vue pédologique, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.**

### 1.9.2 Critère flore / habitat

Le site d'étude est occupé par une friche herbacée se développant sur un ancien champ cultivé qui se rapporte au code Corine Biotope 87.1 (« Terrains en friche ») et qui est considérée comme « pour partie » caractéristiques de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Sur les deux relevés de végétation effectués, seule une espèce indicatrice de zone humide a été inventoriée, (l'Epilobe à petites fleurs) mais elle reste très peu représentée au sein de l'habitat et ne constitue pas une espèce dominante.

**D'un point de vue flore / habitat, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.**

## Synthèse

*Sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, nous pouvons conclure que le site d'étude n'est pas une zone humide.*

## CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SIMPLIFIE



## 2.1 Contexte écologique

### 2.1.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est directement concernée par le projet ou située à proximité immédiate.

La zone naturelle d'intérêt reconnu la plus proche est située à environ 1,2 km du site d'étude (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 : Larris de la Grande vallée et de la vallée d'Amiens à Démuin).



Carte 6. Localisation par rapport aux zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

***Le site d'étude n'est pas concerné et/ou en relation avec des zones naturelles d'intérêt reconnu.***

## 2.1.2 Réseau Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est directement concerné par le projet ou situé à proximité.

Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 5 km du site d'étude. Il s'agit de la Zone de Protection Spécial (ZPS) « Etangs et marais du bassin de la Somme » à Hamelot.



Carte 7. Localisation par rapport au réseau Natura 2000

***Le site d'étude n'est pas concerné et/ou en relation avec le réseau Natura 2000.***

## 2.2 Flore et habitats naturels

### 2.2.1 Données bibliographiques

La base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul a été consultée pour la commune concernée par le site d'étude à savoir Villers-Bretonneux.

Les données relatives aux espèces protégées et/ou menacées observées à partir de 1990 sont récapitulées ci-dessous :

Taxon	Rareté HDF	Menace HDF	Législation	Date de dernière observation
<i>Asparagus officinalis</i>	AC	CR	-	2010

**Tableau 1.** Espèces végétales protégées et/ou menacées mentionnées sur la commune de Villers-Bretonneux depuis 1990 (source : CBNBI)

#### LÉGENDE :

Rareté en Nord-Pas-de-Calais : AC : Assez commun, PC : Peu commun, AR : Assez rare, R : Rare, RR : Très rare, E : Exceptionnel

Menace en Nord-Pas-de-Calais : LC préoccupation mineure – NT quasi-menacée – VU vulnérable – EN en danger de disparition – CR en danger critique – DD données insuffisantes – NA non applicable

Législation : R protection régionale (arrêté du 1 avril 1991) – N1 protection nationale (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995)

### 2.2.2 Méthodologie

Les inventaires floristiques ont été réalisés au cours d'une session d'investigation sur le terrain menée le 13 octobre 2021.

Au niveau de chaque milieu naturel repéré sur le terrain, les espèces végétales ont été identifiées afin de caractériser l'habitat et de le rapporter à la nomenclature Corine Biotope. Les espèces d'intérêt patrimonial (protégées, rares ...) de ces milieux ont également été recherchées.

Bien que la période des investigations de terrain ne soit pas optimale à un inventaire exhaustif de la flore, les habitats ont néanmoins pu être caractérisés et les enjeux évalués.

## 2.2.3 Résultats des investigations

### ■ Description des habitats en place

La totalité de la surface du site d'étude est occupée par une friche herbacée qui se développe sur un ancien champ cultivé et qui se rapporte au code Corine Biotope 87.1 (« Terrains en friche »).

Cette friche herbacée est composée d'espèces caractéristiques des espaces récemment délaissés : Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Laiteron des champs (*Sonchus arvensis*), Picride fausse vipérine (*Helminthotheca echioides*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Laitue scariole (*Lactuca scariola*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Cirse commun (*Cirsium vulgare*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Trèfle douteux (*Trifolium dubium*), Cirse des champs (*Cirsium arvensis*), Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), Céraiste des fontaines (*Cerastium fontanum*) ...



**Vue sur la friche herbacée du site d'étude**



## ■ Résultats des inventaires floristiques

Les espèces végétales inventoriées figurent ci-dessous avec leurs statuts :

Non scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protection	Patrimonial
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CC	LC	-	-
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	CC	LC	-	-
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus sauvage	CC	LC	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CC	LC	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CC	LC	-	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	CC	LC	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	CC	LC	-	-
<i>Cerastium fontanum</i>	Céaiste des fontaines	CC	LC	-	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	CC	LC	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CC	LC	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC	LC	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	CC	LC	-	-
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun	CC	LC	-	-
<i>Epilobium ciliatum</i>	Epilobe cilié	AC	NA	-	-
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissée	CC	LC	-	-
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs	CC	LC	-	-
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	AC	NA	-	-
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	CC	NA	-	-
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil-matin	CC	LC	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CC	LC	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CC	LC	-	-
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	C	LC	-	-
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse-vipérine	C	LC	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CC	LC	-	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CC	LC	-	-
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	C	LC	-	-
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	CC	LC	-	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	CC	LC	-	-
<i>Leontodon hispidus</i>	Liondent hispide	C	LC	-	-
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun	CC	LC	-	-
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	CC	LC	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CC	LC	-	-
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	C	LC	-	-
<i>Papaver dubium</i>	Coquelicot douteux	C	LC	-	-
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire	CC	LC	-	-
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière	CC	LC	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC	LC	-	-
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	CC	LC	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CC	LC	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CC	LC	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	CC	LC	-	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	CC	LC	-	-
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du cap	AC	NA	-	-
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	CC	LC	-	-
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	CC	LC	-	-
<i>Taraxacum sect. ruderale</i>	Pissenlit	CC	LC	-	-
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	C	LC	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CC	LC	-	-
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	CC	LC	-	-
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	CC	LC	-	-
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC	NA	-	-
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	CC	LC	-	-
<i>Vicia sp</i>	Vesce sp	-	-	-	-

Légende :

- Rareté régionale :  
E : Exceptionnel, RR : Très rare, R : Rare, AR : Assez rare, PC : Peu commun, AC : Assez commun, C : Commun, CC : Très commun
- Menace régionale :  
CR : Gravement menacé de disparition, EN : Menacé de disparition, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacé, LC : Préoccupation mineure, NA : Non applicable (espèce exogène...).
- Patrimonialité :  
Oui : espèce patrimoniale de la région
- Protection :  
R1 : taxon protégé en région Nord/Pas-de-Calais (arrêté du 1er avril 1991 complétant la liste nationale)  
N : taxon protégé au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982)  
- : taxon non protégé
  
- SOURCE :  
Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 2019 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.1. DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique).

## 2.2.4 Evaluation des enjeux floristiques

### ■ Habitats

Le site d'étude est occupé par une friche herbacée se développant sur un ancien champ cultivé. Cet habitat ne présente aucun enjeu particulier que ce soit au niveau national ou régional.

### ■ Flore protégée ou patrimoniale

Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été inventoriée.

Le site d'étude ne présente pas de potentialités particulières pour l'accueil de telles espèces ni de la seule espèce citée dans les données bibliographiques au niveau communal.

## 2.3 Faune

### 2.3.1 Données bibliographiques

La base de données Clicnat de Picardie Nature a été consultée pour la commune concernée par le projet à savoir Villers-Bretonneux.

Les espèces patrimoniales ou protégées mentionnées sur cette commune sont répertoriées dans le tableau suivant :

Groupe	Nom vernaculaire / Nom scientifique	Prot.	Pat.
Amphibiens	Grenouille rieuse ( <i>Pelophylax ridibundus</i> )	X	
Reptiles	Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )	X	X
Mammifères	Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	X	
	Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> )	X	
Lépidoptères rhopalocères	Petit mars changeant ( <i>Apatura ilia</i> )		X
Odonates	Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )		X
Orthoptères	<i>Absence d'espèce patrimoniale et/ou protégée</i>		
Oiseaux*	Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> )		X
	Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )		X
	Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	X	X
	Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )	X	X
	Bruant des roseaux ( <i>Emberiza schoeniclus</i> )	X	X
	Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	X	X
	Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> )	X	X
	Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> )	X	X
	Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	X	X
	Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	X	X
	Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> )	X	X
	Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> )	X	X
	Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	X	X
	Fauvette des jardins ( <i>Sylvia borin</i> )	X	X
	Fulmar boréal ( <i>Fulmarus glacialis</i> )	X	X
	Gobemouche gris ( <i>Muscicapa striata</i> )	X	X
	Gobemouche noir ( <i>Ficedula hypoleuca</i> )	X	X
	Goéland argenté ( <i>Larus argentatus</i> )	X	X
	Goéland brun ( <i>Larus fuscus</i> )	X	X
	Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	X	X
	Grive litorne ( <i>Turdus pilaris</i> )		X
	Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> )	X	X
	Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )	X	X
	Huppe fasciée ( <i>Upupa epops</i> )	X	X
	Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> )	X	X
	Loriot d'Europe ( <i>Oriolus oriolus</i> )	X	
	Martinet noir ( <i>Apus apus</i> )	X	X
	Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	X	X
	Mouette rieuse ( <i>Chroicocephalus ridibundus</i> )	X	X
	Œdicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> )	X	X
Pic épeichette ( <i>Dendrocopos minor</i> )	X	X	
Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> )	X	X	

Groupe	Nom vernaculaire / Nom scientifique	Prot.	Pat.
	Roitelet huppé ( <i>Regulus regulus</i> )	X	X
	Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )	X	X
	Sizerin flammé ( <i>Carduelis flamma</i> )	X	X
	Tadone de Belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	X	X
	Tarier pâtre ( <i>Saxicola torquata</i> )	X	X
	Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )		X
	Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> )	X	X
	Traquet motteux ( <i>Oenanthe oenanthe</i> )	X	X
	Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )		X
	Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )	X	X

**Tableau 2.** Faune patrimoniale et/ou protégée mentionnée par Picardie Nature sur Villers-Bretonneux

(\* La quasi-totalité des oiseaux étant protégés, seules les espèces patrimoniales sont prises en compte)

## 2.3.2 Méthodologie

Les inventaires faunistiques ont été réalisés au cours d'une session d'investigation sur le terrain menée le 13 octobre 2021.

L'objectif n'est pas de réaliser un inventaire complet de la faune du site d'étude mais d'évaluer les potentialités pour les différents groupes.

## 2.3.3 Résultats des investigations

### ■ Amphibiens

Aucun amphibien n'a été observé lors de l'inventaire de terrain.

Aucun milieu aquatique, temporaire ou permanent, n'a été observé au sein du site d'étude ou ses abords immédiats.

Le site d'étude est enclavé au sein d'un contexte agricole intensif et ne présente pas de potentialités pour l'accueil de ce groupe.

Le site d'étude ne présente pas d'enjeux pour l'accueil de ce groupe.

### ■ Reptiles

Aucun reptile n'a été observé lors de l'inventaire de terrain.

Le site d'étude est occupé par une friche herbacée qui ne présente pas de potentialités particulières pour l'accueil de ce groupe. L'enclavement du site d'étude au sein d'un contexte agricole intensif limite également fortement les potentialités d'accueil.

A noter que le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est cité dans les données bibliographiques au niveau communal mais le site d'étude ne présente pas de potentialités pour l'accueil de cette espèce.

Le site d'étude ne présente pas d'enjeux pour l'accueil de ce groupe.



## ■ Oiseaux

Le site d'étude est favorable à l'accueil d'une certaine diversité d'espèces fréquentant les zones de cultures et autres espaces ouverts (friche herbacée). Deux espèces ont été observées en alimentation lors de la sortie de terrain : la Corneille noire et l'Alouette des champs.

Le site d'étude est favorable à l'alimentation de l'avifaune et à la reproduction d'espèces inféodées aux milieux ouverts mais le contexte proche du site d'étude limite les potentialités d'accueil (Autoroute A29, voie ferrée, ZAC en cours de construction...).

Le site d'étude n'est pas favorable à la reproduction de la plupart des espèces d'intérêt patrimonial citées dans les données bibliographiques en dehors des quelques espèces inféodées aux milieux ouverts (Alouette des champs notamment).

Les enjeux avifaunistiques du site d'étude peuvent être qualifiés de faibles.

## ■ Insectes

Une espèce de Lépidoptères rhopalocères a été inventoriée lors de la sortie de terrain : le Paon du jour (*Aglais io*).

La friche herbacée du site d'étude est favorable à l'accueil d'une certaine diversité d'espèces communes d'Orthoptères (criquets, sauterelles...) et de Lépidoptères rhopalocères (papillons de jours). Elle ne présente pas d'enjeux pour les Odonates (absence de milieu aquatique).

Seule une espèce patrimoniale de lépidoptères rhopalocères est citée dans les données bibliographiques (le Petit mars changeant). Les habitats du site d'étude ne sont pas favorables à l'accueil de cette espèce.

Les enjeux concernant les insectes peuvent être qualifiés de faibles.

## ■ Mammifères

Une espèce de mammifère terrestre a été inventoriée lors de la sortie de terrain : le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*).

Concernant les mammifères terrestres, la friche herbacée est favorable à l'accueil d'une certaine diversité commune inféodée aux milieux ouverts (Lièvre d'Europe, micromammifères...). Les habitats du site d'étude ne présentent pas de potentialités pour l'accueil d'une intéressante diversité ou d'espèces d'intérêt.

Concernant les chiroptères (chauve-souris), les enjeux sont très faibles et la friche herbacée du site d'étude ne présentent pas d'enjeux particuliers pour ce groupe (absence de gîtes, absence d'effets lisières favorables à l'alimentation de ce groupe...).

Les enjeux concernant les mammifères peuvent être qualifiés de très faibles.

## 2.3.4 Evaluation des enjeux faunistiques

Le site d'étude est occupé par une friche herbacée se développant sur un ancien champ cultivé et ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune.